
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A.1 » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par l'ajout, suivant l'ordre alphabétique, des lignes suivantes :

« Kelvin, avenue	intersection	Saint-Germain, avenue »
« Querbes, avenue	intersection	Édouard-Charles, avenue »
« Saint-Germain, avenue	intersection	Kelvin, avenue »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2019.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement